

LE MANDRÉEN

Journal municipal d'information - Juin 2013 - n° 182



**TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE**
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

**PRÉPAREZ-VOUS À
FÊTER SAINT-PIERRE**

LES 29 ET 30 JUIN 2013

Programme disponible dans tous les
points d'accueil de la ville.



Comme espéré, la réunion de travail entre les délégations de Saint-Mandrier et Procida, qui avait pour but de concrétiser notre projet commun de jumelage, s'est déroulée dans une ambiance cordiale. Grâce à un esprit ouvert et fraternel, les travaux ont abouti à plusieurs projets concrets.

M. le Maire de Saint-Mandrier, Gilles Vincent, était présent avec l'ensemble de sa délégation. La rencontre a eu lieu symboliquement dans la salle des cartes de l'Institut Nautique « F. Caracciolo - G. da Procida » le 6 mai dernier en hommage à la relation séculaire des deux communautés avec la mer. De plus, le 8 mai, Procida fêtait Saint-Michel, le saint patron de l'île, en reconnaissance pour sa protection divine contre les invasions sarrasines.

Les intervenants ont mis en évidence la façon dont les deux communautés sont étroitement liées par des racines généalogiques communes, une culture maritime similaire, et des traditions religieuses identiques.

Le jumelage inclura des échanges culturels et linguistiques entre les écoles, soutenus par des projets didactiques communs, et entre les associations dédiées aux coutumes, aux initiatives historiques, culturelles et folkloriques. Le projet le plus ambitieux sera d'organiser une régates suivant les étapes de la migration au 19^{ème} siècle des procidiens vers Saint-Mandrier.

Ce projet de jumelage constitue une opportunité impor-

tante de croissance culturelle, humaine, touristique et économique pour les deux communautés, avec l'implication active des populations.

Les travaux continueront à Saint-Mandrier, sur l'invitation de M. le Maire, Gilles Vincent, où la délégation de Procida sera hébergée du 27 juin au 2 juillet. En feront partie, les adjoints Maria Capodanno et Menico Scala, Luigi Muro, président du Conseil Municipal, moi-même, Gerardo Lubrano, Président de la Société "Isola di Procida Navigando" qui gère le port touristique, Pascal Scotto di Vettimo, Président de l'Association "La Grande Famille de Procida & Ischia", Maria Iovine, Présidente de l'Association "Borgo della Chiaiolella" et Francesca Borgogna qui représentera l'Institut Nautique.

Se concrétise de cette manière l'aspiration unanime des deux communautés, déjà exprimée au travers des délibérations des conseils municipaux respectifs, au renforcement de l'esprit européen, de l'intégration, de la participation aux choix communautaires au sein d'une Europe fédérée fondée sur l'autonomie locale.

Il Sindaco di Procida,
Vincenzo CAPEZZUTO

Traduit de l'italien par Alessandra BARONE,
chargée du projet "Jumelage",
Association "La Grande Famille de Procida & Ischia"

EDITO

Page 2	EDITO
Page 3-4	Actualités Municipales
Page 5	Environnement
Page 6	Libre Expression
Page 7	Jeunesse - Sports - Associations
Page 8	Culture-Associations

LE MANDREEN

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION

DISPONIBLE SUR WWW.VILLE-SAINTMANDRIER.FR

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : GILLES VINCENT

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : VIRGINIE CARRE

RÉDACTION, CRÉATION GRAPHIQUE,

MISE EN PAGE : SERVICE VIE DE LA CITÉ

CRÉDIT PHOTOS : PATRICK LECONTE

SERVICE VIE DE LA CITÉ

IMPRIMERIE JOUBERT - 06517 CARROS

AGENDA

JUIN 2013

le 2 : **Vide grenier** du Village

les 7, 8 et 9 : **Printemps du CIN.** Musique, expo, conférence, ateliers pratiques... Programme disponible à l'Office de Tourisme. Entrée libre par le CIN Nord

le 8 : **Tournoi de football** "Michel Chambelland", complexe Max Juvenal

le 8 : **Aïoli dansant** à 12 h, salle des Fêtes, organisé par l'Association Pin Rolland Marégau V-Bois.

le 8 : **Concert** des Blazes au restaurant la Marée du Pin Rolland à 20h30. Entrée libre

le 9 : **Puces nautiques et Foire artisanale**, place des Résistants

le 9 : **Théâtre** par la Cie Presqu'île en scène, à 18 h, théâtre Marc Baron

le 15 et le 16 : **Tournoi de foot** section loisir, stade Lanérière à partir de 12 h

le 15 : **Loto** du Tennis Club de Saint Mandrier à 19 h, au Tennis Club

le 15 : **Théâtre**, à 20 h 30 au théâtre Marc Baron par la Cie Presqu'île en Scène

le 16 : **Théâtre**, à 18 h au théâtre Marc Baron par la Cie Presqu'île en Scène

le 16 : **Rassemblement de Harleys Davidson et belles américaines**, place des Résistants. Animations, concerts, de 10 h à 21 h

le 18 : **Gala de danse** de Tahiti Ori à 20 h 30, place des Résistants

le 20 : **Vernissage** de l'Atelier de Peinture à 18 h 30, Galerie Rancilio

le 22 : **Repas** organisé par les Donneurs de Sang à 12 h, Pinède Sainte Asile

le 23 : **Vide grenier** du Pin Rolland

le 26 : **Clowns**, à 18 h, place des Résistants

le 27 : **Fête de l'Ecole** l'Orée du Bois, à 19 h, place des Résistants

le 28 : **Gala** de l'Ecole de danse, à 20 h 30, place des Résistants

les 29 et 30 : **FÊTE DE LA SAINT PIERRE**

NOS JOIES, NOS PEINES

NAISSANCES

SAOUDI Nour	14/04/2013
VINCENT Ethan	19/04/2013
SCOLCA Joshua	25/04/2013
LEROY Lucie	14/05/2013

MARIAGES

Jenny GALAS – Lionel MERLOS	04/05/2013
Laurena LECOAT– Nicolas PATRU	10/05/2013
Julie CHAMPION – Geoffroy TERME	25/05/2013

DECES

LAURENT Epouse ONARD Marthe	20/04/2013	88 ans
-----------------------------	------------	--------

PERMANENCE COMMUNALE
Elle est assurée 7j./7, de 18 h à 8 h par un agent de la Police municipale au 06.75.56.02.17
L'agent d'astreinte est chargé d'être votre interlocuteur pour tout problème technique ou de sécurité.

INFO ÉNERGIE

L'ÉCOGESTE DU MOIS

Éteindre son ordinateur, ne pas gaspiller le papier... Tous les gestes de la vie quotidienne pour réduire les consommations d'énergie et les déchets s'appliquent aussi au travail.

Vous venez de vous établir à Saint-Mandrier ?
Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à se présenter en mairie. A cette occasion, la municipalité mettra à leur disposition un guide d'accueil qui leur sera remis au Cabinet du Maire.

Actualités Municipales

VIE PATRIOTIQUE

Après la cérémonie du samedi 8 juin, notre prochain rendez-vous est :

Mardi 18 juin 2013

Commémoration de l'appel du Général de Gaulle lancé le 18 juin 1940 à la radio de Londres.

A cette occasion le CIN de Saint-Mandrier procédera à une prise d'armes sur la place des Résistants.

10 h 30 : Mise en place de la cérémonie

10 h 40 : Honneurs au drapeau

11 h 00 : Cérémonie et remise de décorations
Défilé des troupes

12 h 00 : Apéritif offert par la municipalité pour la population et les marins du CIN, sur le parvis de l'hôtel de ville

Mandréennes et mandréens venez nombreux pour assister à cette prise d'armes, temps fort de la vie patriotique de notre village.



Jean KUHLMANN

Conseiller Municipal délégué aux Associations
et Cérémonies patriotiques

LES BRÈVES DU CONSEIL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le 29 avril 2013.

Toutes les réunions du Conseil, annoncées par voie d'affichage et par voie de presse, sont ouvertes au public ; celui-ci ne peut troubler l'ordre public et le déroulement des débats par ses interventions.

Les principales délibérations portent sur les points suivants :

- Fixation des taux de rémunération des professeurs des écoles pour les études surveillées et la surveillance de la cantine.
- Versement d'une subvention exceptionnelle au Foyer des élèves du collège pour les concours « Faites de la science » et « CGénial ».
- Demande de subventions au Conseil Général pour les travaux de réhabilitation du domaine de L'Ermitage et d'extension du cimetière.
- Modification des tarifs des garderies périscolaires.
- Concession de logement pour la maison de gardien du domaine de L'Ermitage.
- Convention de partenariat avec l'association des Communes Forestières au titre de l'Espace Info Energie.
- Signature d'un bail emphytéotique avec Var Habitat pour les logements sociaux Les Argelas.
- Convention de suivi du dispositif de lutte contre le charançon rouge du palmier.
- Contrôle sanitaire des eaux de baignade pour l'été 2013.
- Convention d'accès à la déchetterie de la commune pour les plaisanciers du port géré par la CCIV.
- Convention « Voilier pour tous » avec l'association nautique de Saint Mandrier

(ANSM).

- Conventions relatives à l'installation de ruches dans la forêt communale.
- TPM : nouvelles modalités de composition du conseil communautaire lors du renouvellement de 2014.
- Avis favorable sur le Plan de Protection de l'Atmosphère de l'Agglomération Toulonnaise.
- Choix des entreprises attributaires des marchés pour les travaux de réhabilitation du domaine de L'Ermitage.
- Rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public de collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables.
- Subvention exceptionnelle à l'association de protection de l'environnement (APE) pour la sortie de fin d'année de l'opération « Marchons vers l'école ».

Sur 19 délibérations donnant lieu à vote, 15 ont été votées à l'unanimité / 1 avec 4 abstentions / 1 avec 3 abstentions / 1 avec 1 contre / 1 avec 9 contre et 6 abstentions (il s'agit de la nouvelle composition du conseil communautaire de TPM).

Pour les 57 subventions aux associations : 50 à l'unanimité / 1 avec 1 abstention / 1 avec 2 abstentions / 2 avec 3 abstentions / 1 avec 1 contre / 2 avec 1 contre et 2 abstentions.

Un compte-rendu analytique de chaque séance du Conseil Municipal est affiché sur le tableau devant la Mairie sous huitaine et peut être consulté sur place par l'ensemble des citoyens, ainsi que tout rapport, délibération et compte-rendu.

Michel MARIN
Adjoint au Maire

DÉCLARATION DE MISE EN LOCATION D'UN LOGEMENT MEUBLÉ

Vous allez mettre en location un logement saisonnier. Sachez que la taxe de séjour s'applique et que l'imprimé de déclaration de mise en location d'un logement meublé pour l'année 2013 est à retirer sur le site de la ville (www.ville-saintmandrier.fr) ou en Mairie et à adresser avant le 16 août à :
Mairie de Saint-Mandrier-sur-Mer
Hôtel de Ville
Place des Résistants
83430 SAINT-MANDRIER-SUR-MER

TALL SHIP REGATTA

Pour 2013, la Tall Ship Regatta embarquera sur la goélette Recouvrance, un jeune mandréen de 20 ans, qui représentera la commune aux côtés de 11 autres jeunes de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée. Ils partiront de Barcelone pour arriver à Toulon lors de l'escale «Toulon, voiles de légende», le 27 septembre prochain.

Catherine DEFAUX, Adjointe au Maire
chargée de la Jeunesse et des Sports



Actualités Municipales

LOGEMENTS SOCIAUX LES ARGELAS



J'ai participé à la réunion du Comité d'Attribution PIG-FAH (programme d'intérêt général – fonds d'aide à l'habitat) de TPM le mercredi 24 avril 2013 afin de présenter et défendre avec Var Habitat le dossier de financement pour l'opération Les Argelas, rue Jean Aicard : 9 logements (3 en PLAI et 6 en Logements +), répartis en un bâtiment en R+1 de 3 logements, et un bâtiment en R+2 de 6 logements répartis comme suit : 4 T2 (50 m²) : loyer de 304 à 344 €, 3 T3 (62 m²) : loyer de 342 à 382 €, 2 T4 (76 m²) : loyer de 391 à 431 €. Les logements en étage seront dotés d'un balcon de 5 m² et ceux en r-d-c d'un bout de terrain de 16 m². Des places de stationnement sont prévues à l'intérieur de la résidence qui sera fermée par un portail avec digicode.

Au niveau des réservations de logements : 3 pour la Préfecture, 1 pour TPM, 1 pour le Conseil Général, 3 pour la commune et 1 pour les garants.

Le montant des travaux se chiffre à 1 160 000 €. L'État intervient pour 103 261 € (9,25%), le Conseil Général pour 54 000 € (4,84%).

Le Comité d'Attribution de TPM après l'examen de la demande lors de la réunion de ce 24 avril a pris la décision d'intervenir à hauteur de 107 600 € (9,64%).

Pour sa part la commune a acquis les terrains, les a mis à disposition de Var Habitat par un bail emphytéotique de 99 ans et a accordé le permis de construire en exigeant de limiter la hauteur des bâtiments et de les disposer de telle sorte qu'ils ne créent pas de gênes pour les habitations voisines.

Michel MARIN
Adjoint à l'Urbanisme

PAVILLON BLEU

Cette année encore et depuis 10 ans, la Commune, grâce à ses efforts de préservation de son environnement, obtient le Pavillon Bleu pour ses cinq plages.

Les critères imposés :

- Education à l'environnement
- Environnement général et gestion du site
- Gestion des déchets
- Gestion de l'eau et du milieu

Chacun de ces critères implique un ensemble de mesures en place.

Bien entendu la Commune s'efforce de respecter toutes les mesures imposées, mais « qui peut le plus, peut le moins ». La ville de Saint-Mandrier va au-delà des



prescriptions du Pavillon Bleu en étant la seule commune de l'agglomération à appliquer une certification européenne des eaux de baignade. Contrainte supplémentaire, mais garantie d'intervention rapide en cas de suspicion de pollution et grâce au financement de TPM, multiplication des analyses des eaux de baignade.

Alain BALLESTER,
le 1^{er} Adjoint

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PORTANT SUR LA CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME EN DEHORS DES PORTS DU PLAN D'EAU DE LA PETITE RADE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT MANDRIER/MER

L'enquête publique relative à la concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports du plan d'eau de la petite rade sur le territoire de la Commune de SAINT MANDRIER SUR MER se déroulera du lundi 10 juin 2013 au jeudi 11 juillet 2013 inclus aux Services Techniques de la Mairie - Rue Anatole France, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Le commissaire enquêteur recueillera les observations du public aux Services Techniques de la Mairie les lundi 10 juin et mercredi 26 juin 2013 de 9 h à 12 h et les mardi 18 juin, vendredi 5 juillet et jeudi 11 juillet 2013 de 14 h à 17 h.

7 NOUVEAUX DÉFIBRILLATEURS SEMI-AUTOMATIQUES

Les défibrillateurs semi-automatiques (DSA) sont installés au nombre de 7 sur la commune dont 2 en accès libre.

Depuis le décret du 4 mai 2007, toute personne est habilitée à utiliser un DSA.

L'arrêt cardiaque est une des premières causes de mortalité. La mort subite au cours d'un effort (15%) et la maladie des coronaires (80%) nous ont incité à la mise en place de ces appareils non seulement aux complexes sportifs et à la salle des Fêtes Marc Baron mais aussi en "libre accès" au village (façade bureau de police) et au Pin Rolland (façade de la mairie annexe).

Un DSA identifie un trouble du rythme ventriculaire avec une sensibilité et spécificité de 100% !

4 L'armoire dans laquelle est disposé le DSA a une

sonnerie stridente à l'ouverture avec un gyrophare dont le but est d'optimiser le signal d'alerte.

En effet, 3 actions sont à conduire devant une victime d'arrêt cardiaque, pour une prise en charge dans les 5 minutes : 1- ALERTE le 18, 15 ou 112 (vérifier l'inconscience : c'est une victime qui ne répond pas et qui ne respire pas), 2 - MASSER, 3 - Défibriller = DSA.

Le DSA "parle" après l'avoir activé par le bouton "on", il indique les gestes à faire et ne présente aucun danger d'utilisation.

Une vidéo de présentation d'utilisation est visible sur "www.ville-saintmandrier.fr" ainsi que le plan d'implantation des DSA.

Catherine DEFAUX
Adjointe au Maire

chargée de la Jeunesse et des Sports



TROIS PESTICIDES INTERDITS PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE

La Commission européenne a décidé d'interdire à compter du mois de décembre 2013 et pendant deux ans l'utilisation de trois insecticides de la famille des néonicotinoïdes sur les cultures de maïs, colza, tournesol et coton. Il s'agit de la chlothianidine, de l'imidaclopride et du thiamétoxam, vendus notamment sous les marques de Gaucho, Régent, Cruiser, Poncho...

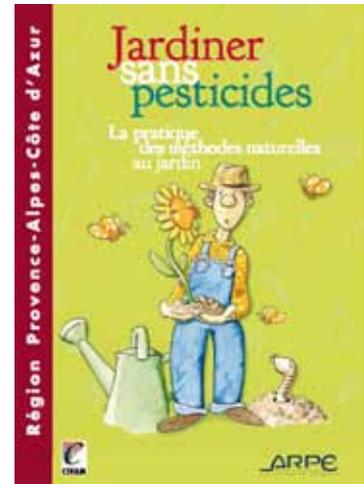
Ces insecticides sont les plus efficaces jamais synthétisés. Ils sont particulièrement redoutables pour les abeilles domestiques mais aussi pour tous les pollinisateurs sauvages (papillons, bourdons...) Si vous détenez un produit phytosanitaire contenant l'un de ces composés, vous pouvez le ramener en déchetterie où il sera pris en charge.

TAUX DE PESTICIDES DANS LE SANG, LES FRANÇAIS EN TÊTE

Les Français ont cinq fois plus de pesticides agricoles dans le sang que les Américains et les Allemands. C'est ce qui ressort d'une étude inédite de l'Institut national de veille sanitaire (INVS).

En savoir plus: http://www.invs.sante.fr/publications/2011/exposition_polluants_enns/plaquette_exposition_polluants_enns.pdf

LIVRET JARDINER SANS PESTICIDES



GRATUIT ! À RETIRER EN MAIRIE OU MAIRIE ANNEXE

UNE NOUVELLE ARMOIRE À DECHETS MENAGERS SPÉCIAUX (DMS)

Ce local est spécialement équipé pour stocker les DMS.

Adressez-vous dès votre arrivée en déchetterie au technicien présent. Il prendra en charge ces produits dangereux pour les conserver en toute sécurité jusqu'à leur enlèvement par les spécialistes. Les produits phyto sanitaires que vous utilisez dans votre jardin sont des DMS. Ne les jetez pas dans les ordures ménagères ou dans les toilettes. Ils sont dangereux pour les hommes et l'environnement. Nous les reprenons gratuitement en déchetterie où vous pouvez accéder en présentant votre carte d'accès (*).



(*) délivrée gratuitement en déchetterie sur présentation d'un justificatif de résidence.

ALERTE AU MOUSTIQUE «TIGRE»

Les pluies abondantes du printemps vont favoriser une forte poussée du moustique Tigre. Apparu il y a quelques années dans notre commune, ce moustique peut être porteur de maladies "tropicales" telles que la "dengue" ou le "chikungunya". Il se caractérise notamment par sa

capacité à nous piquer à toutes heures de la journée.

Pour le combattre utilisons le moins possible les pesticides, ils empêchent le développement

des prédateurs de ce moustique et favorisent l'apparition de phénomènes de résistance. Le recours à une éradication chimique pour garder toute son efficacité, est réservée à une éventuelle épidémie et sa mise en œuvre décidée par le Préfet.

La meilleure méthode à notre portée est d'éliminer toutes les eaux stagnantes. Les larves de moustique en ont besoin pour se développer. En éliminant l'eau des coupelles de pot de fleur, réservoirs ouverts, pneus... on interrompt naturellement le cycle de reproduction.



QUEL TRIEUR ÊTES-VOUS ?

Que faire de mon pot de yaourt en plastique ?

- A - Le déposer dans le conteneur jaune
- B - Le déposer dans ma poubelle d'ordures ménagères
- C - Le déposer avec mes bouteilles en plastique

Réponse B : Le pot de yaourt en plastique ne fait pas partie des plastiques recyclables. Pensez à le déposer avec vos ordures ménagères comme le pot de glace et le petit pot de compote en plastique.



BONNE NOUVELLE

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le projet de convention commune-apiculteurs pour la mise en place de ruches dans la forêt communale.

Cette concession pour l'euro symbolique renouvelable tous les ans renforcera grâce à notre géographie très particulière, la protection de nos abeilles dont le rayon d'action est de l'ordre de 3 km².

Jean-Marie CANO, Adjoint au Maire chargé de l'Environnement et du Développement durable

Libre Expression

Ethique et transparence : Vous avez constaté que la transparence évoquée par M. ESPOSITO indispose M. le Maire ; la moralisation de la vie politique au niveau local est selon lui ridicule. Et bien, il a tort de se moquer des mandréens en essayant de cacher derrière son pointu son patrimoine immobilier et financier, à croire que pour certains, c'est gênant la transparence ! M. ESPOSITO quant à lui, très attaché à la transparence et à la moralité dans la vie politique, indique à ses concitoyens : « je dispose d'une assurance vie et d'un livret d'épargne ». Nous demandons à M. Le Maire, si l'appellation « Tanguy » employée dans le précédent Mandréen serait valable pour : un fils qui s'associerait avec son père, maire de la commune où ils détiendraient conjointement des parts d'une SCI, afin d'obtenir à bon compte un logement ?

Gestion communale : Les mandréens peuvent vérifier nos affirmations sur les impôts en consultant le site du ministère des finances (<http://alize2.finances.gouv.fr/communes/eneuro/>) et les données et les gra-

Quelques précisions :

Chassez le naturel, il revient au galop et c'est ainsi que les élus d'opposition MVTE retombent dans leurs travers en attaquant personnellement les élus majoritaires et leurs familles. Cette méthode nauséabonde avait déjà été utilisée lors de la dernière campagne électorale mais n'avait pas donné le résultat escompté par ces élus, car les mandréens préfèrent juger sur des actes et des programmes réalistes et non sur des mensonges et des attaques personnelles, qui elles se régleront par ailleurs dans un contexte non municipal.

Sur la gestion communale, ces élus auront beau gesticuler et tenter de faire douter de la bonne gestion communale, les chiffres sont là.

En effet, le Conseil Municipal vote chaque année les taux des taxes d'habitation, foncière et de traitement des ordures ménagères. Ces taux s'appliquent sur une valeur locative dont les bases sont actualisées chaque année pour toutes les communes de France par l'Etat, en fonction du coût de la vie.

Or, ces taux n'ont pas changé depuis 2002, et pour la taxe de traitement des ordures ménagères, elle a même baissé de 3% cette année.

En ce qui concerne la comparaison avec les autres communes d'une même strate, nos taux sont largement inférieurs, comme l'a montré le tableau du dernier mandréen dont les chiffres étaient issus du Ministère des Finances, et quant à la taxe sur les ordures ménagères, c'est la plus faible de l'agglomération.

phiques sur le site mvte.org. Depuis 2001, les impôts à Saint-Mandrier (hors TPM) ont bien augmenté de 35 % et l'imposition communale est bien supérieure de 25 % à la moyenne nationale. Contester des données officielles, c'est montrer au aplomb effarant. Il est vain de répéter sans cesse « les taux n'ont pas augmenté ! », **car les mandréens payent des taxes et non pas des taux**. Les mandréens ont pu constater que leurs taxes locales ont bien augmenté, ce n'est malheureusement pas le cas de leurs revenus !

Afin de clarifier les choses une bonne fois pour toute, un constat d'huissier établi sur plusieurs conseils municipaux précise : [...] qu'à aucun moment, M. LIGER-BELAIR n'a prononcé des termes ou paroles insolentes pouvant entraîner un climat délétère tendant à déstabiliser le Maire et le Conseil Municipal de Saint-Mandrier.

Les élus MVTE : Jacques ESPOSITO, Francis LIGER-BELAIR, Louis LESTHEVENON

mération.

Je comprends que cette bonne gestion communale dérange les élus d'opposition de MVTE mais tenter de faire croire aux mandréens que les impôts locaux ont augmenté depuis 2002 du fait d'une décision municipale, c'est leur mentir une fois de plus.

Puisqu'il faut mettre les points sur les i, sans avoir besoin de prendre un huissier, ci-après quelques exemples d'interventions de M. Liger-Belair en conseil municipal telles que retranscrites dans le procès-verbal des séances : M. Liger-Belair en s'adressant au Maire qui préside le conseil municipal : «... *Simplement ce que vous dites ce sont des mensonges... Vous mentez tout le temps... Ca suffit commencez pas à jouer de votre violon... Vous en devenez stupide avec vos remarques... Vous arrêtez vos remarques débiles... Il n'y a pas d'obligation de vous appeler M. le Maire...* »

Face à ces attaques verbales, les prises de paroles intempestives, le non respect du règlement intérieur, M. Liger-Belair a été averti plusieurs fois et menacé d'expulsion.

Les mandréens jugeront !

Le Maire

Pour plus d'informations, consultez le blog de Gilles VINCENT : www.gilles-vincent.com

Jusqu'en 2012 la taxe des ordures ménagères a augmenté de 28.4 %, ces dernières années, je suis intervenu au conseil municipal pour une baisse de cette taxe, au vu de la citoyenneté des Mandréens, qui sont les habitants qui effectuent le plus de tris sélectifs (2ème ville de TPM) afin que leurs efforts soient reconnus et récompensés. Cette année, une baisse sensible (7.74 au lieu

de 7.98 %) de la TOM aura lieu. Lors du dernier conseil municipal, j'ai émis un avis négatif sur la nouvelle loi de l'intercommunalité, en 2002, le conseil municipal (sans mon adhésion) a été le porte drapeau de TPM, j'avais déclaré que TPM était la remise en cause de l'autonomie des communes. Depuis des impôts supplémentaires ont été mis en place.

Aujourd'hui un ancien 1^{er} ministre propose la fusion des communes et des agglomérations. Bonnes vacances à tous.

Jean-Marie JEGOU, élu Demain Saint-Mandrier Gauche Unie et Écologie : jmjegou@orange.fr / 04.94.63.60.35

ANSM, RÉGATE DU MUGUET

Mercredi matin 1^{er} mai 2013, temps gris et bas sur la rade de Toulon. 70 voiliers et près de 300 équipiers tournent en rond en attendant, avec impatience, le vent et le départ de la grande régates du Muguet organisée comme chaque année par l'ANSM. La météo est incertaine et contradictoire. Peu avant 12 h, le vent se lève et le départ est donné devant le Mourillon.

30 voiliers de l'Association sont venus relever le défi. Le vent et le soleil sont finalement de la par-

tie pour assurer la réussite totale de cette régates. Le soir, les participants viennent nombreux au Centre Culturel pour la remise des prix, honorée par des personnalités et suivie d'un somptueux buffet. Le voilier « Ville de Saint Mandrier » se classe premier de sa catégorie. Merci à tous les bénévoles et aux partenaires qui apportent leur soutien indéfectible à cette manifestation désormais incontournable du Challenge de la rade qui sera remporté pour la deuxième année consécutive par l'ANSM.

GPA /Communication/Ansm



Jeunesse - Sport - Associations

SYMPATHIQUE VICTOIRE

A peine le championnat régional terminé, Virginie Burtschy enchaîne sur une victoire au tournoi du T.M. d'Ollioules en +35 ans. Victoire amplement méritée tant le talent et l'expérience de Virginie ne sont plus à démontrer. Souhaitons-lui de poursuivre la saison avec la même réussite....

Également membre du bureau du TCSM, elle organise le 15 Juin, le 1^{er} grand loto du TCSM au stade Max Juvéral.

Réservez votre soirée et venez nombreux y participer.

Roland GOURET



POUR DES PARENTS ET DES ENFANTS ÉPANOUIS :

L'Atelier des enfants 1..2..3...RESPIRE !

Initiation à la Relaxation et au Yoga pour les enfants, pour les aider à grandir en confiance et en sécurité.

Ces ateliers sont l'occasion de partager avec son enfant un moment agréable autour de pratiques ludiques, dynamiques et relaxantes !

« J'apprends à faire le lion, à respirer avec une balle, à me relaxer, me concentrer... C'est facile à refaire à la maison... C'est pour mieux connaître mon corps et apprendre à l'écouter ! »

Fabienne BARYGA est psychologue clinicienne. Praticienne en sophrologie et relaxation, également monitrice de Yoga, elle intervient en crèche depuis plus de 10 ans et notamment sur la structure les Lucioles.

Séance découverte le lundi 17 juin, au Multi-accueil les Lucioles, 1, av. Marc Baron - Tel : 04.94.62.91.83

Renseignements, tarifs et inscriptions auprès de Fabienne : 06.64.84.91.71. Des ateliers **ouverts à tous** commenceront à la rentrée de septembre aux Lucioles, le jeudi de 16 h 45 à 17 h 30, pour le parent et son enfant de 3 à 5 ans.

L'équipe des Lucioles



AMÉNAGEMENT DES RYTHMES DE VIE DE L'ENFANT

Les conseils d'école extraordinaires de février avaient demandé la mise en place d'un forum où chacun pourrait s'exprimer et apporter ses propositions qu'il soit enseignant, parent ou association.

Vous pouvez d'ores et déjà accéder à ce forum sur :

www.ville-saintmandrier.fr

Nous vous remercions de votre participation active.

Colette DEMIERRE
Conseillère Municipale déléguée aux Affaires scolaires

Après leur premier prix remporté au Concours Régional de la Confédération de Danse qui les avait qualifiés pour représenter PACA au Concours National, nos danseuses sont rentrées de Nantes avec le sourire et deux second prix.

Nous félicitons Elodie et nos danseuses pour leurs excellents résultats. Nous remercions la municipalité de Saint-Mandrier, les familles, les accompagnateurs et toutes les personnes qui nous ont aidés à faire de ce déplacement une fabuleuse aventure placée sous le signe de la joie et de la bonne humeur.

Prochains spectacles :

L'Ecole de Danse de Saint Mandrier fait danser le cinéma, 1978/2013 : 35^{ème} Clap !

Dimanche 23 juin à 18 heures à l'opéra de Toulon.

Vendredi 28 juin, place des Résistants à Saint-Mandrier.

Renseignements :
Yannick Deias - 06.15.87.24.15

Classique, jazz, zumba, salsa, kudurru, batchata... sont les différentes danses que vous pouvez venir apprendre en cours ou en stage à l'école de danse « Presqu'Une Étoile ».

Bientôt 2 ans que petits et grands viennent à la salle Bailly de Suffren ou au square Marc Baron partager dans la bonne humeur les cours donnés par nos 2 professeurs diplômés Véronique et Christian. Des stages et des participations à des actions ont jalonné toute cette année (Téléthon, Stage avec Tatiana Seguin et

Philippe Solano, représentation à la Maison de Retraite Les Pins Bleus, flashmob de Noël...). Et ce n'est pas terminé !

Pour clôturer cette saison, nous vous donnons rendez-vous le dimanche 30 Juin à 17 h au square Marc Baron et le vendredi 5 juillet sur la place du village pour nos galas de fin d'année. Ils seront l'occasion pour tous de passer deux soirées sous le signe de la danse, de la musique et de la convivialité.

Le Bureau de



BIENTÔT LES GRANDES VACANCES !

Leï Moussi sera installé au Pin Rolland à l'école l'Orée du Bois du 8 juillet au 30 août 2013 inclus.

Vos enfants seront accueillis de 7 h 45 à 18 h ainsi que de 7 h 45 à 11 h 30 ou de 13 h 30 à 18 h.

Inscriptions auprès de Tina Colombani, à l'école maternelle Louis Clément, les 12 et 19 juin de 17 h à 19 h ainsi que le 27 juin, de 17 h à 20 h.

Attention : Merci de respecter ces dates d'inscriptions afin de faciliter l'organisation du personnel et de la restauration. Nous comptons sur votre compréhension.

A très bientôt,

L'équipe de Leï Moussi



Culture - Loisirs - Associations

« TOUS AVEC ARTHUR » AVEC UNE ATTENTION, UN SOURIRE....



Arthur est un petit mandréen âgé de 3 ans et demi. Il est atteint d'une maladie orpheline. Pour donner à Arthur la possibilité de bénéficier d'une accompagnatrice personnelle au sein d'une structure de la petite enfance (via l'association Sissi-Madis), nous faisons appel à la générosité de tous les mandréens. La Mairie et le CCAS de Saint Mandrier nous apportent leur soutien et leur aide dans l'organisation des différentes manifestations pour Arthur. Les fonds récoltés seront reversés en totalité à l'association Sissi-Madis qui s'engage à financer l'accompagnement d'Arthur.

ARTHUR TOUS AVEC ARTHUR TOUS AVEC ARTHUR TI

ASSOCIATION POINTUS ET PATRIMOINE

Comme chaque année l'Association POINTUS et PATRIMOINE invite les mandréens, varois et touristes à venir déguster sa traditionnelle mouclade samedi 29 juin à partir de 19 h au quai d'Honneur, place des Résistants pendant la fête de la Saint-Pierre.

Venez nombreux !

Gérald POLITO, président
Tel : 04.94.63.94.58
Mail : appstmandrier@sfr.fr

THÉÂTRE SUD VAROIS

Audition des élèves comédiens

Dimanche 23 Juin à 17 h, théâtre Marc Baron

1^{ère} partie : les enfants présentent des scénettes humoristiques, les ados des extraits du Bourgeois Gentilhomme de Molière.

2^{ème} partie : les adultes présentent la pièce "Agence Matrimoniale" et "Les Boulingrins" de Georges Courteline

Entrée libre sur réservation uniquement au 06.72.15.39.79



LE PRINTEMPS DU CIN

Le Centre d'Instruction Naval de Saint-Mandrier organise « Le printemps du CIN » du 7 au 9 juin 2013 à l'occasion des « Journées de la Mer ». Les thèmes retenus cette année sont « Agir en mer ou sur le littoral dans le respect de l'environnement » et « Préparer le jeune marin à affronter la mer ».

Cet événement ouvert à tout public, permettra aux visiteurs de découvrir le site à travers des visites libres ou guidées, des expositions photos, de participer à des conférences animées par Isabelle Mor, Boris Cyrulnic et Jean-Marie Pelt. Le public pourra également assister aux démonstrations de TIOR (Technique d'Intervention Opérationnelle Rapprochée), aux actions de recherches par la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) ou bien encore à des projections de films (Jacques Perrin) et à un concert exclusif de la Musique des Équipages de la Flotte le 7 juin à 20 h.

Les enfants seront aussi à l'honneur car des ateliers spécifiques de l'Institut Océanographique Paul Ricard leurs seront dédiés.

Ouvert à tout public, entrée libre par accès CIN Nord (quai Jean Jaurès - Saint-Mandrier)

Horaires :

Vendredi 7 juin : de 14 h à 21 h 30

Samedi 8 juin : de 10 h à 23 h

Dimanche 9 juin : de 10 h à 17 h 30



ESSOR ÉCONOMIQUE

Ne perdez plus votre temps à la Préfecture. Votre carte grise en 15 mn (20€ la prestation)

Documents à fournir :

- Carte grise signée par le vendeur
- Acte de vente rempli par le vendeur
- Contrôle technique de moins de 6 mois
- Justificatif de domicile
- Carte d'identité
- Règlement de la taxe carte grise par carte bleue, chèque ou espèces.

Monsieur Jacques CHARPIOT se chargera de cette formalité à votre place.

Tél : 04.89.79.64.53 ou 06.87.40.94.19

mail : jacquescharpiot@sfr.fr

EN JUIN À LA GALERIE RANCILIO :



Visite au lac de Sainte-Croix et du village de Moustiers Sainte-Marie de l'Association Pin Rolland Maréga Vert-Bois.

